

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE SPÉCIALE**

LE LUNDI 13 FÉVRIER 2023 – 19 H

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le lundi, 13 février 2023 à 19 h, à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

Sont présents : mesdames les conseillères Sylvie Guévin, Pascale Pinette, Geneviève Hébert et messieurs les conseillers Pierre Blais, Rock Provençal, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario St-Pierre.

Ainsi que Dominique St-Pierre, directrice générale et Annick Lafontaine, greffière.

Absent : monsieur le conseiller Luc Darsigny.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 2. Signification de l'avis de convocation
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Adoption du règlement numéro 265 modifiant le règlement numéro 244 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 41 750 \$ (rues Saint-Paul et Saint-Joseph)
 5. Adoption du règlement numéro 266 modifiant le règlement numéro 260 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 36 000 \$ (rue Saint-Joseph)
 6. Travaux de prolongement de la rue Saint-Joseph - demande à la Ville du promoteur pour qu'elle fasse exécuter sa partie des travaux – acceptation – signature
 7. Réaménagement de la bibliothèque – béton supplémentaire – autoriser le paiement avec appropriation de surplus
 8. Toit patinoire multifonctionnelle
 9. Avenant au contrat d'assurances – autoriser le paiement
 10. Période de questions et levée de la séance
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière confirme qu'un avis de convocation a été dûment acheminé à chacun des membres du conseil municipal conformément aux dispositions de la loi.

Résolution 47-02-2023

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Pascale Pinette et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 13 février 2023 soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 48-02-2023

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 265 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 244 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 41 750 \$ (RUES SAINT-PAUL ET SAINT-JOSEPH)

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir du pouvoir prévu aux articles 543 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été régulièrement donné et le projet de règlement déposé lors de la séance tenue le 7 février 2023;

En conséquence, il est proposé par Pascale Pinette, appuyé par Rock Provençal et résolu :

D'adopter le règlement numéro 265 modifiant le règlement numéro 244 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 41 750 \$.

L'objet du règlement vise à mettre à jour le montant de la dépense et de l'emprunt reliés aux travaux d'infrastructures des rues Saint-Paul et Saint-Joseph.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 49-02-2023

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 266 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 260 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 36 000 \$ (RUE SAINT-JOSEPH)

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir du pouvoir prévu aux articles 543 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été régulièrement donné et le projet de règlement déposé lors de la séance tenue le 7 février 2023;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Pierre Blais et résolu :

D'adopter le règlement numéro 266 modifiant le règlement numéro 260 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 36 000 \$.

L'objet du règlement vise à mettre à jour le montant de la dépense et de l'emprunt reliés aux travaux de prolongement de la rue Saint-Joseph, pour la partie promoteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 50-02-2023

6. TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE SAINT-JOSEPH - DEMANDE À LA VILLE DU PROMOTEUR POUR QU'ELLE FASSE EXÉCUTER SA PARTIE DES TRAVAUX – ACCEPTATION - SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la compagnie 9151-2509 Québec inc., connue aussi sous le nom JPL Construction inc. (promoteur) projette d'effectuer un développement résidentiel sur le site de l'ancienne meunerie, ce qui nécessitera le prolongement de la rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie prévoit effectuer des travaux sur la rue Saint-Paul, qui est à proximité de la rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie a reçu une demande du promoteur pour qu'elle fasse exécuter la partie des travaux appartenant à celui-ci;

En conséquence, il est proposé par Rock Provençal, appuyé par Pierre Blais et résolu :

QUE le conseil accepte la demande de la compagnie 9151-2509 Québec inc., connue aussi sous le nom JPL Construction inc. voulant qu'elle fasse exécuter les travaux de prolongement de la rue Saint-Joseph, travaux qui seront défrayés par le promoteur, suivant une entente entre les parties;

D'aviser le promoteur que la signature de l'entente ne garantit pas l'obtention du permis;

ET D'autoriser le maire et la greffière à signer l'entente avec le promoteur concernant les travaux à réaliser pour le prolongement de la rue Saint-Joseph.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 51-02-2023

7. RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE – BÉTON SUPPLÉMENTAIRE – AUTORISER LE PAIEMENT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Pierre Blais et résolu :

QUE le conseil autorise le paiement à la compagnie Les Entreprises Richard Lussier inc. pour du béton supplémentaire en lien avec le réaménagement de la bibliothèque, d'un montant de 396 \$, plus taxes, conformément à la facture # 2092, en appropriant le surplus libre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 52-02-2023

8. TOIT PATINOIRE MULTIFONCTIONNELLE – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES

Il est proposé par Pierre Blais, appuyé par Rock Provençal et résolu :

D'autoriser la greffière à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de construction d'un toit sur la patinoire multifonctionnelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 53-02-2023

9. AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCES – AUTORISER LE PAIEMENT

Il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

D'autoriser le paiement de l'avenant au contrat d'assurances concernant l'augmentation de la valeur du bâtiment, en lien avec les travaux au 65, avenue Saint-François, pour un montant de 3 386.63 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Résolution 54-02-2023

10. PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT qu'aucune question n'est posée pendant la période de questions réservée aux sujets mentionnés à l'ordre du jour et que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Pascale Pinette, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE la séance soit levée à 19 h 31.

Adoptée à l'unanimité des conseillers